

Comment participer au débat public ?

Un débat public est l'occasion pour chacun de présenter son point de vue et de faire valoir son opinion sur les thèmes traités. Pour cela la CPDP veille à faciliter l'expression de tous, de bien enregistrer ces contributions et de les intégrer dans le compte rendu.

Différents modes de participation sont proposés :

Les réunions publiques :

Au cours des rencontres, chacun peut défendre une position et réagir aux options présentées au travers :

- **des questions écrites** : une fiche est remise à chaque participant en début de réunion. Elles seront saisies pendant la réunion publique pour permettre une réponse rapide du maître d'ouvrage à la majeure partie des questions.
- **des questions orales** : lors de chaque réunion, chacun peut prendre la parole, donner son point de vue ou poser sa question.

Des auditions publiques de responsables, d'institutions publiques ou d'organismes concernés par le débat ou ses conséquences

Elles sont organisées et animées par la CPDP sur des sujets précis arrêtés par elle. La confrontation de différents points de vue sur ces thèmes permet d'approfondir et de nourrir le débat public et de vérifier la cohérence du projet.

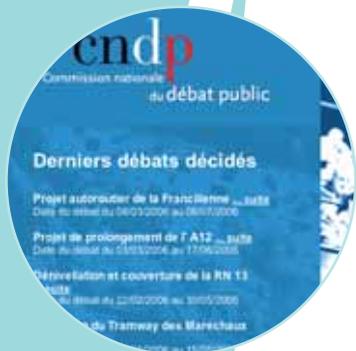
Visiter l'exposition et témoigner sur le registre d'expression

La population pourra inscrire ses réactions ou poser ses questions sur le registre d'expression à leur disposition sur les lieux d'exposition (lieu permanent de la CPDP et lieux temporaires).

Horaires d'ouverture sur rendez-vous : du lundi au vendredi : 9h /12h – 14h00 /16h30

Appeler la CPDP au 01 39 30 46 46

Durant les heures d'ouverture de l'exposition, un accueil téléphonique permet de s'informer et de répondre à vos questions. **La CPDP est disponible pour dialoguer et intégrer vos remarques.**



Visiter le site Internet du débat : www.debatpublic-a12.org

La rubrique « *Participer au débat* » permet à chacun de s'exprimer et de poser des questions. Les messages arrivent directement à la Commission particulière qui les enregistre et les transmet au maître d'ouvrage.

Le journal du débat

Publié et diffusé par la CPDP, il permet d'annoncer et d'accompagner son déroulement et de présenter ses différentes phases, les synthèses des réunions publiques et l'avancée des débats. Ce journal sera largement diffusé lors des réunions publiques, dans les lieux publics, dans les locaux de la CPDP, dans les lieux d'exposition et pour ceux qui en feront la demande auprès de la CPDP.

Rédiger un cahier d'acteurs

Le cahier d'acteurs permet d'apporter une vision complémentaire au débat sur une grande variété de sujets : développement socio-économique, aménagement du territoire, cadre de vie. Les cahiers d'acteurs sont le reflet du débat et de la diversité des points de vue exprimés.

Certaines contributions écrites, émanant de personnes physiques ou morales (collectivités territoriales, associations, chambres consulaires, syndicats professionnels, organismes publics ou privés, particuliers...), peuvent faire, après examen par la CPDP, l'objet de cahiers d'acteurs. Ces cahiers seront diffusés dans les mêmes conditions que le dossier du maître d'ouvrage. Les cahiers d'acteurs sont donc à la fois des moyens d'information et des outils d'expression de référence.

Les auteurs d'un cahier d'acteurs doivent respecter les principes du débat public : la transparence – clarté et accessibilité des informations – et la rigueur des arguments – qualité et valeur des propos. Les contributions sont libres (la CPDP n'intervient pas sur le fond) et n'engagent que leur auteurs.

Vous pouvez télécharger sur le site du débat public : www.debatpublic-a12.org – le modèle d'un cahier d'acteur qui correspond à un volume maximum de quatre pages.

La CPDP prend en charge l'édition des contributions.

Un traitement systématique

L'ensemble des participations des intervenants et du public est traité par la CPDP. Une analyse quantitative et qualitative est préparée et figurera dans le compte-rendu du débat public.

Pour plus de renseignements :

CPDP Prolongement de l'A12
41, boulevard Vauban
78280 Guyancourt
Tél : 01 39 30 46 46 - Fax : 01 30 57 10 93
Courriel : contact@debatpublic-a12.org
Horaires d'ouverture sur rendez-vous :
du lundi au vendredi : 9h00 / 12h00 - 14h00 / 16h30



Renseignez-vous

- sur les rencontres organisées,
- visitez l'exposition à la CPDP et rendez-vous sur notre site : www.debatpublic-a12.org



Pour en savoir plus sur la procédure du débat public : www.debatpublic.fr